



## Récupération d'heure pour formation

Par **Chilkayaad**, le **13/12/2019** à **19:40**

Bonjour, je travail actuellement en école maternelle donc dans le public, pour rester à cet emploi mon employeur m'a proposé une formation un cap aepe en candidat libre.mon employeur à financer ma formation totalement. Je révisé donc à mon domicile sur mon temps libre. Dans cette formation je dois réaliser un stage de 3 SEMAINES à 35H. Sachant que en tant normal je travail 31h/sem dans les semaines d'école et 28h/sem pendant les vacances scolaires pour l'entretien de l'école. Je suis à 80 % annualisé. Comme il est très compliqué de remplacé une atsem, j'ai proposé à mon employeur d'effectuer mon stage en priorité sur le temps des vacances afin de ne pas pénaliser les enfants qui se retrouverai sans atsem.celui ci étant d'accord, j'ai voulu savoir comment je pourrais récupéré les heures en plus que j'aurais réalisés en stages. (7h/sem si le stage s'effectue pendant mes semaines de travail de vacances scolaires  $35-28=7h$ ) (4h/sem que si le stage s'effectue sur les semaines d'école  $35-31=4h$ ). La réponse de mon employeur est celle ci:pas de récupération c'est une formation qui est financer par l'employeur.... J'aimerais savoir si c'est normal car de mon point de vue comme je suis annualisé ce nombre d'heure devrait être déduit de mon planning. Merci de m'éclairer et de me donner un texte de loi si celui ci existe

Par **morobar**, le **14/12/2019** à **07:21**

Bonjour,

[quote]

je travail actuellement en école maternelle donc dans le public

[/quote]

Ce qui importe c'est le statut et non l'employeur. A vous lire vous n'êtes pas titulaire à ce poste, et l'employeur cherche un moyen de pérenniser cet emploi.

QUE le stage soit effectué ou non, cela ne changera en rien l'examen pour obtenir ce CAP.

Vous passez l'examen, et vous réussissez ou non. Ce stage ne fait pas partie du diplôme, uniquement de la préparation voulue par l'organisme de formation.

Personnellement dans la même situation où je ne maîtrise pas mon contrat de travail, j'éviterai un conflit avec l'employeur, genre la chaîne et la montre et mordre la main qui tend le tout.